

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n° 10

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	p. 1
<i>Vœux de la municipalité, Retour sur la rentrée</i>	p. 2
<i>Point sur les débats aux réunions du conseil municipal</i>	p. 3, 4, 5 & 6
<i>Seine Normandie Agglomération</i>	p. 7
<i>Un logo « Notre Dame de l'Isle »</i>	p. 8
<i>Mot de la commission travaux</i>	p. 9
<i>Assainissement</i>	p. 10
<i>Prix du fleurissement</i>	p. 10
<i>Cérémonie du souvenir</i>	p. 11
<i>Bibliothèque</i>	p. 12
<i>Salon du livre</i>	p. 12
<i>Fêtes de fin d'année</i>	p. 13
<i>Joies et peines</i>	p. 13
<i>Festivités futures</i>	p. 14
<i>Réglementation vie pratique</i>	p. 15
<i>Informations utiles</i>	p. 16

Chères Isloises et chers Islois,

Pour ce dixième numéro, j'évoquerai deux sujets importants d'actualité pour notre commune à savoir les devenir de notre école et du dernier commerce de notre village dénommé *l'Estaminet de l'Isle*.

En effet, dans le cadre d'une optimisation de la carte scolaire, j'ai été informé, en ce début d'année par l'inspecteur de l'éducation nationale, de l'éventualité de la fermeture d'une classe au sein de notre regroupement scolaire. Pour mémoire, notre commune et celle de Pressagny l'orgueilleux ont délégué leur compétence scolaire au SIVOS (**S**yndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **S**colaire) des Iles de la Seine qui regroupe l'école des Hirondelles (NDI) et l'école des Ecureuils (PO).

Ayant toujours considéré que l'école était au cœur de la vie du village et conformément à nos engagements, nous avons (les maires et la Présidente du SIVOS) effectué les démarches nécessaires (en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves) pour faire entendre votre voix et éviter cette décision qui pénaliserait nos enfants.

Par ailleurs, considérant qu'un commerce est un lieu de vie et de partage entre les habitants, nous souhaitons la réouverture du restaurant *l'Estaminet de l'Isle*, dernier commerce de notre village. Malheureusement, nous avons constaté qu'un repreneur potentiel ne pouvait à la fois financer l'acquisition du bien immobilier et le fonds de commerce nécessaire à l'activité. Ainsi, le conseil municipal a décidé de réaliser un portage financier avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Cet organisme a acheté le bien et le louera à un exploitant. A l'issue du portage, soit l'exploitant rachète ce que l'on appelle les murs, soit c'est la commune qui le fait.

Parallèlement, la commune a fait procéder à l'acquisition d'un terrain à proximité pour y réaliser un parking public et permettre au restaurant de fonctionner sans gêne pour les riverains.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture du *Catenay*, vous renouvelle mes vœux pour cette année 2017 et remercie toutes celles et ceux qui sont venus nombreux partager le verre de l'amitié.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Vœux de la municipalité

Vous avez été nombreux à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux, le samedi 7 Janvier à la salle du Clos Galy.

A cette occasion, M. le maire a souhaité à chacun « *une année d'épanouissement dans sa vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive* » et a souhaité remercier les islois « *pour leur participation à la vie de notre belle commune* ». M. le maire a également rappelé que les objectifs de la municipalité « *demeurent la contribution au mieux vivre des administrés, à l'embellissement de notre commune et à la sauvegarde de notre patrimoine* », ces objectifs « *ne pouvant efficacement être mis en œuvre sans la participation des bénévoles* », auxquels M. le maire a tenu à rendre hommage.

« *Sur le plan culturel, a-t-il ajouté, les activités de nos associations vont bon train et leurs animations diverses et*



variées font la vie de notre village (foire à tout, fête des voisins, etc.). La bibliothèque a enregistré son 100^{ème} adhérent et le travail coopératif avec la bibliothèque centrale de prêt du département fonctionne à merveille. Toute l'équipe est à pied d'œuvre pour la deuxième édition du salon du livre qui aura lieu le dimanche 25 juin. »

Les efforts de la municipalité en 2017 iront vers « *la relance du commerce local* » et la réouverture espérée de l'Estaminet de l'Isle, « *la poursuite des efforts d'aménagement, avec l'enfouissement des réseaux route des Andelys et bien d'autres travaux encore, financés grâce aux concours des subventionnements.* » Pour autant, M. le maire a tenu à rappeler la « *baisse continue des financements de l'état* » qui pourrait à terme peser sur le budget communal.

Dans le contexte troublé qui est le nôtre, M. le maire a formé le vœu « *que 2017 soit une année de solidarité et qu'à Notre-Dame de l'Isle, nous fassions avancer nos projets et le «Bien Vivre Ensemble» dans les valeurs de la République : l'égalité qui reste un combat de tous les instants, la liberté sans laquelle rien n'est possible, la fraternité qui s'oppose à toutes les divisions.* »

Retour sur la rentrée

Quelques erreurs se sont glissées dans le *Catenay* n° 9, dont nous vous prions de nous excuser. Il est donc grand temps de rectifier les données incorrectes pour donner le reflet exact de la vie à l'école et pour que chacun s'y retrouve !

Changements dans l'équipe pédagogique

Précisons tout d'abord, que suite aux changements dans l'équipe pédagogique, classes et enseignantes sont réparties comme suit :

- Mme Lunel, directrice, est en charge des CE1-CE2
- Mme Sakho-Challis, des CE2-CM1
- et Mme Lacaille, nouvellement arrivée, des CM1-CM2.

Changement de décor également

La rénovation des classes a redonné des couleurs à notre école qui en avait bien besoin : dans les tons bleus, la classe des CE2-CM1 ; des couleurs chaudes pour les CM1-CM2.

Changement d'horaires enfin

Les nouveaux rythmes scolaires répartissent les enseignements en neuf demi-journées de classe par semaine. Les horaires de l'école maternelle de Pressagny-l'Orgueilleux sont les suivants :

	08h30	11h30	13h30	16h00
lundi	classe	classe	pause déjeuner	classe
mardi	classe	classe	pause déjeuner	classe
mercredi	classe	classe	classe	classe
jeudi	classe	classe	pause déjeuner	classe
vendredi	classe	classe	pause déjeuner	classe

Les horaires de Notre-Dame de l'Isle sont décalés de 10 minutes.

	08h40	11h40	13h40	16h10
lundi	classe	classe	pause déjeuner	classe
mardi	classe	classe	pause déjeuner	classe
mercredi	classe	classe	classe	classe
jeudi	classe	classe	pause déjeuner	classe
vendredi	classe	classe	pause déjeuner	classe

Souhaitons à toute l'équipe éducative une bonne année scolaire...

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Dans un souci de transparence, nous publions dans le Catenay les grandes lignes des délibérations municipales. Les comptes rendus intégraux restent accessibles à tous par voie d'affichage (panneau situé près de la mairie) ou téléchargeables sur le site internet de la commune. A noter qu'à compter de maintenant, l'ordre du jour des conseils municipaux est ventilé en chapitres pour ajouter à la clarté des débats et à la lisibilité de leurs comptes rendus.

Conseil municipal du 12 septembre 2016

I. Finances et administration générale

1. M. le Maire rappelle la mise en place de la procédure de remboursement des frais engagés par un élu dans le cadre de ses fonctions. Le conseil autorise en conséquence M. le Maire à signer les ordres de missions nécessaires et à prévoir les bases de remboursements réglementaires.

2. Information sur la construction de l'intercommunalité Seine Normandie Agglomération (SNA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant la fin du mois d'octobre, il devra délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAE), en vue de la création de Seine Normandie Agglomération (SNA). La CCAE s'est elle-même réunie ce lundi 12 septembre pour voter cette modification de statuts. Afin de simplifier la fusion, toutes les communes rattachées à la C.C.A.E. devront délibérer à leur tour avant la mise en place de la nouvelle agglomération. Un cabinet d'étude a suivi les aspects animation, juridique et financier de cette création.

Suite à cette modification de statuts, la commune de Notre-Dame de l'Isle se verra à nouveau confier deux compétences : la voirie communale et la « petite enfance » (temps périscolaire).

II. Environnement et travaux

1. Acquisition à l'euro symbolique de la propriété cadastrée section AC n°62 (Consorts Delaveau) route de Vernon.

Lors de l'aménagement de l'accessibilité des quais de bus, route de Vernon, il a été constaté qu'une partie de l'espace situé à proximité du calvaire appartenait à des tiers (en l'occurrence les consorts Delaveau). Après échange, ces derniers ont accepté la cession amiable à l'euro symbolique de la propriété cadastrée section AC n° 62, la totalité des frais de mutation incombant à

La commune.

2. PLU. Un point sur l'avancement du projet

La prochaine réunion sur la création du PLU de la commune de Notre-Dame de l'Isle a été fixée pour le mercredi 12 octobre 2016 à 18h en mairie, et aura pour thème : les éléments réglementaires – échanges sur les contraintes.

Afin de respecter les délais impartis pour achever son élaboration pour fin 2017, il conviendra de réaliser en moyenne une réunion de travail par mois.

3. Travaux DETR (accessibilité, économies d'énergie...)

Le cahier des charges ayant été établi, il convient de le valider puis de le mettre en ligne pour lancer la consultation des entreprises. La subvention obtenue de la part de l'état à hauteur de 35% devant être sollicitée avant la fin de l'année.

Pour rappel, nous avons également sollicité le département et la réserve parlementaire pour le financement de ces travaux.

Concernant l'accessibilité, la commune a obtenu la validation de son Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'Ap) pour ses établissements recevant du public (ERP) de la part de la préfecture. Ainsi, la commune dispose de 3 ans pour effectuer les travaux au sein de l'école, de l'église, de la mairie et du cimetière.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du déménagement de la salle du Conseil au rez-de-chaussée dès la prochaine réunion, ce qui nécessitera quelques aménagements et investissements.

4. Le point sur les travaux estivaux :

Les travaux de peinture, de revêtement de sol et d'électricité au sein de l'école se sont bien déroulés.

Plusieurs points ont été soulevés :

- le rendu de la peinture n'est pas celui escompté
- les lés du revêtement de sol n'ont pas été thermocollés et la vérification de la classe de fréquentation du sol est demandée,
- Des dysfonctionnements sont apparus sur les luminaires suite à leur remontage : l'entreprise Plaquet va être sollicitée. Le chauffe-eau étant en panne, il convient de réfléchir à son remplacement. [...]

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

5. Information sur la mise en place des compteurs Linky

M. le Maire rappelle que les communes sont propriétaires des réseaux électriques confiés en gestion au SIEGE.

Par délégation de service public, ENEDIS (ERDF) a été missionné par le SIEGE pour en assurer le bon fonctionnement. Dans ce cadre, il est prévu d'équiper le réseau de compteurs Linky (compteur communicant d'ERDF). À ce jour, ces compteurs font l'objet de controverses, c'est pourquoi M. le Maire a souhaité en informer le conseil municipal. [...]

6. Suite à la fin de l'activité musique de l'AISLC, les professeurs souhaitent continuer à utiliser la classe musique pour les enfants de la commune inscrits auprès de l'association de musique de Gasny. La signature d'une convention est à envisager.

III. Communication

1. Présentation des projets de logo

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité Mme Baumgartner, graphiste et enseignante en arts plastiques pour élaborer le logo de la commune, sous l'égide de la commission communication. A la demande de Mme Lasserre de La Brosse un débat est engagé sur la notion de « conflit d'intérêt » en raison de la profession de Mme Baumgartner.

Mme Baumgartner précise que sa contribution est totalement bénévole, qu'elle cède ses droits d'auteur à la commune et qu'elle voit cela comme sa participation à l'équipe. Mme Lasserre de La Brosse exprime sa gêne du fait que Mme Baumgartner ait été tout au long de l'élaboration du logo « juge et partie ». Elle précise « qu'un Islois ou une Isloise pourrait considérer cette situation comme constitutive d'un éventuel « conflit d'intérêt », Mme Baumgartner ayant pu tirer avantage de sa position de conseillère municipale pour se faire attribuer ce travail lors d'un conseil municipal auquel elle participait et pouvant également en tirer avantage dans le futur ».

M. le Maire rappelle que le conflit d'intérêt ne peut être que pécuniaire, Mme Lasserre de La Brosse que cette notion est beaucoup plus vaste. Puis il demande à Mme Baumgartner de présenter son projet.

Mme Lasserre de la Brosse, pour les raisons précédemment exposées, informe le Conseil qu'elle ne prendra pas part au vote sur le logo.

Mme Baumgartner expose le travail réalisé. Des choix successifs sont effectués et un principe est arrêté. Des variantes étant proposées et nécessitant un travail complémentaire, le choix final sera réalisé lors du prochain Conseil Municipal. [...]

IV. Education, culture et solidarité

1. Transports scolaires

Dorénavant, il y aura un point « arrêt » à Notre-Dame de l'Isle route des Andelys, avec pour destination le lycée Saint-Adjutor à Vernon.

2. Conseil d'école

Le Conseil d'école du 21/06/16 est présenté avec un point sur la rentrée scolaire : à compter du 1er septembre 2016, les cours s'arrêtent à 16h 10 du lundi au jeudi et à 15h 10 le vendredi.

3. Rentrée scolaire

Pour l'année scolaire 2016-2017, le financement et l'organisation du périscolaire seront encore pris en charge par la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine. [...]

A noter une baisse des effectifs de la Petite Section. Heureusement, suite à de nombreuses naissances, les années à venir seront plus conséquentes.

4. Bibliothèque.

Pour mémoire, la bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 15h à 19h. Le système de prêt de livre informatisé de la bibliothèque fonctionne bien. Il est prévu l'achat de nouveautés ainsi que le nécessaire pour couvrir les livres. Un désherbage de la bibliothèque est en cours et fera l'objet d'une décision lors du prochain Conseil municipal.

V. Informations diverses

1. Inondation de mai-juin

Un arrêté préfectoral a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour notre commune permettant aux agriculteurs dont les cultures ont été touchées d'être indemnisés.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

2. Végétation gênante

Il est constaté de nombreux débordements de végétations sur la voie publique entraînant des problèmes de sécurité. Un courrier circulaire sera envoyé aux propriétaires, ayant de la végétation gênante donnant sur la voirie, afin de leur rappeler leurs obligations d'entretenir leurs propriétés.



Conseil municipal du 10 octobre 2016



I. Finances et administration générale

1. L'Estaminet de l'Isle – acquisition d'un terrain

M. le Maire rappelle le projet de la municipalité visant à sauvegarder le commerce de proximité et en particulier le bar restaurant dénommé *l'Estaminet de l'Isle* situé rue de l'église.

Suite à son acquisition et à la signature à venir le 13 octobre 2016 chez le notaire, il est proposé d'acquérir un terrain cadastré AB123 pour l'aménagement d'un parking à proximité dudit commerce. [...]

M. le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) et de lui confier la négociation avec le propriétaire pour effectuer le portage financier. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

2. Modification statutaire de la C.C.A.E.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la C.C.A.E. portant sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine (SNA). A ce titre, les compétences de la CCAE et l'Intercommunalité sont modifiés ainsi :

- les compétences obligatoires : développement économique, tourisme, aménagement territorial, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères et GEMAPI (à partir du 01/01/2018)
- les compétences optionnelles : politique en faveur du logement, assainissement non collectif (qui deviendra obligatoire à partir du

1^{er} janvier 2020), culture, sport, santé et maintien à domicile, maisons de services au public, politique de la ville et gens du voyage (Notre-Dame de l'Isle n'est pas soumise à l'accueil car moins de 5000 habitants)

les compétences facultatives : petite enfance, jeunesse (notamment l'accueil périscolaire sera intercommunal jusqu'au 31/08/2017), accès et usages numériques, transports scolaires.

L'Interco devient un support fonctionnel et soutien des communes.

II. Environnement et travaux

Travaux DETR Ecole (accessibilité, économie d'énergie)

Deux demandes de subventions ont été sollicitées, l'une à l'Etat et l'autre au Département (en attente décision de la Commission Départementale).

Si le financement est retenu, les travaux suivants seront effectués :

- changement des fenêtres et de deux portes
- accessibilité pour personnes à mobilité réduite (ancienne école) et place de parking pour handicapé (salle des fêtes)
- démolition du bâtiment préfabriqué

III. Communication

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas d'un logo qui l'identifie pour ses différents vecteurs de communication (bulletin municipal, enveloppe, courriers, cartes...).

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal avait sollicité Mme Muriel Baumgartner pour élaborer le logo de la commune, sous l'égide de la commission « communication ». Mme Muriel Baumgartner précise que sa contribution est totalement bénévole, qu'elle cède ses droits d'auteur à la commune et qu'elle voit cela comme sa participation à l'équipe municipale compte tenu de ses absences.

Mme Catherine Lasserre de la Brosse, considérant qu'il y a un « conflit d'intérêt » (voir conseil du 12 septembre) ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le conflit d'intérêt ne peut être que pécuniaire et qu'il n'a pas lieu d'être pour ce dossier.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Mme Muriel Baumgartner expose le travail réalisé sous l'autorité de la commission « communication ». Des choix successifs sont effectués et un logo est retenu symbolisant l'identité de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0) décide d'adopter le logo retenu et présenté par la commission « communication ». Il sera utilisé sur tous les supports de communication de la commune.

[...]

IV. Education, culture et solidarité

1. Bibliothèque

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'une bibliothèque municipale et qu'il convient de nommer un responsable.

Madame Agnès Guillemard exerce la fonction de responsable de la bibliothèque municipale par intérim depuis le 1er septembre 2015 et a effectué les formations obligatoires à la MDE d'Evreux. Un travail important a été réalisé (informatisation, création de nouveaux services comme la livraison à domicile de livres ...) par toute l'équipe de 9 bénévoles et a fait l'objet d'un rapport d'activité circonstancié.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Agnès Guillemard en tant que responsable bénévole de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Agnès Guillemard responsable bénévole de la bibliothèque municipale.

Un désherbage a été proposé par l'équipe bénévole de la bibliothèque au vue du mauvais état physique de certains ouvrages ou de leur contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler, ou seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...).

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire. Madame Agnès Guillemard est désignée par le Conseil pour procéder au désherbage.

Par ailleurs, un nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale sera présenté au prochain conseil municipal.

2. Ecole

Suite au rapport de la Commission de Sécurité du 25 octobre 2011, Monsieur Charles Maillard a été élu Directeur Unique de la Sécurité pour l'école et la salle des fêtes. La Commission de Sécurité s'est tenue le mardi 04 octobre 2016. Un avis favorable sur les installations a été émis.

Le procès-verbal sera envoyé à la commune courant décembre 2016, identifiant les prescriptions d'ordre général et particulières qui seront présentées au Conseil Municipal.

Suite aux travaux de peinture de cet été, des retouches seront réalisées pendant les vacances scolaires (25 et 26 octobre 2016) : peinture : portes et bâtis et revêtement de sol. Le tubage de la chaudière de l'école est prévu pour le 12 octobre.

V. Informations diverses

1. L'épandage de sous-produits industriels

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral concernant l'ouverture d'une enquête publique sur l'épandage de sous-produits de la société SCA TISSUE France à Hondouville (Eure).

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable compte tenu du risque de dégradation des sols agricoles par des produits artificiels potentiellement pollués par des matières non naturelles.

2. Location de la salle des fêtes

Conformément au règlement de la salle des fêtes, Monsieur le Maire avec l'approbation du Conseil Municipal accorde à l'association *Enfants du Monde* la location gratuite les 1 et 2 avril 2017.



AGGLOMÉRATION

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, notre commune a rejoint la nouvelle intercommunalité Seine Normandie Agglomération qui se substitue aux trois anciennes intercommunalités qu'étaient les Communautés de communes Epte-Vexin-Seine (CCEVS), des Andelys et ses environs (CCAÉ) et l'agglomération des Portes de l'Eure CAPE). C'est pourquoi, nous nous devons de vous tenir informés de cette évolution.

Dorénavant, nous sommes 66 communes qui représentent 85 000 habitants.

Au titre de la gouvernance, un « parlement » des maires (non obligatoire au titre de la législation) a été institué afin de garantir l'association de toutes les communes aux décisions et orientations.

Le conseil communautaire est constitué de 119 délégués dont la représentation est fonction de la population. Pour notre commune, nous avons un délégué qui est de droit le Maire et son suppléant qui est la première adjointe. Les communes de moins de 1000 habitants représentent 50,5% des délégués. Lors de sa première séance, il a élu son président en la personne de M. Frédéric DUCHE, maire des Andelys ainsi que ses Vice-Présidents.

Le bureau communautaire, composé du Président et des Vice-Présidents, a délégation de compétences du conseil dans les limites prévues par la loi, et assure le fonctionnement régulier de l'institution. Il peut convier des personnes qualifiées avec voix consultative.

Pour préparer les décisions du conseil, 6 commissions intercommunales de 35 membres chacune, qui font écho à l'organigramme, ont été constituées:

- Finances
- Attractivité du territoire (développement économique et tourisme)
- Aménagement du territoire (urbanisme, habitat et mobilité)
- Proximité et animation territoriale (petite enfance, jeunesse, sport et culture)
- Cohésion sociale (santé, aide à domicile et politique de la ville)
- Ressources naturelles (eau, assainissement, GEMAPI et déchets).

Leur rôle est de formuler des propositions, donner des avis à destination du bureau et du conseil.

En matière de compétences, conformément à la loi, SNA exerce des compétences obligatoires, des compétences facultatives et des compétences optionnelles (cf. site de SNA : <http://www.cape27.fr/Seine-Normandie-Agglomeration>).

Deux principes ont régi leur définition : la subsidiarité, en veillant à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à une échelle plus proche, en recherchant le niveau le plus pertinent de l'action publique, et la neutralité budgétaire : tout transfert de compétence ou de ressource, descendant ou montant, est compensé à l'euro près.

Voilà un premier point d'avancement de notre nouvelle communauté et nous ne manquerons pas de revenir vers vous autant que de besoins au fur et à mesure de la construction de cette intercommunalité.

CARTES D'IDENTITE

Suite aux nouvelles dispositions gouvernementales sur les titres électroniques sécurisés,

la mairie de Notre-Dame de l'Isle ne sera plus en mesure de délivrer les cartes d'identité à compter du 27 février.

A cette date, seules les mairies équipées de dispositif de recueil de données biométriques pourront accueillir les demandeurs de carte nationale d'identité.

Vous devrez alors vous rendre à la mairie de Vernon ou à celle des Andelys pour faire établir vos titres d'identité.

Rappelons que depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concerne pas les cartes nationales d'identité délivrées aux mineurs, qui restent valables 10 ans.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans n'implique aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite au verso de la carte n'étant pas modifiée.

Un logo pour Notre Dame de l'Isle

La municipalité ne disposant pas de budget pour la mise en place d'une identité visuelle, c'est l'équipe de la commission de la communication qui s'est penchée sur la création d'un logo pendant un près d'un an.



En matière de communication de Notre-Dame de l'Isle, un des premiers visuels identifiable de notre village est celui montré sur le site Web et sur le bulletin municipal en page de couverture.

Sur le site <http://notre-dame-de-lisle.fr> créé en juin 2014, une esthétique est en place, permettant de lire clairement et agréablement son contenu. Des filets fins noirs, une typographie sobre en lettres bâton, moderne, universelle, un fond blanc, et sur la photo de la page d'accueil on peut voir des couleurs allant du jaune au bleu. Ses caractéristiques visuelles sont gardées dans la mise en page du journal *Au fil du Catenay*.

Le travail de recherche du logo, s'est réalisé en quatre grandes étapes. Partant d'une cinquantaine de croquis ouvrant sur la piste du monogramme, du sigle et du pictogramme, très vite, c'est le choix du dessin figuratif qui a séduit. À partir de là, des échanges, des sélections, ont permis de faire évoluer le futur logo jusqu'au choix final par l'équipe du Conseil Municipal qui a voté en septembre 2016.

Un premier critère pris en compte est la longueur dans l'écriture et la lecture de Notre-Dame de l'Isle qui obligent nos yeux à en faire un parcours tant visuel qu'auditif. Le logo met en valeur cette particularité.

Un deuxième critère est le fait que Notre-Dame de l'Isle se présente avec plusieurs plans/niveaux : depuis le niveau de la Seine, avec son île, le bas du village, en passant par ses champs, qui remontent tout doucement pour rejoindre les collines, partie haute du village, visibles dans l'identité visuelle en quatre plans de couleurs : jaune, deux verts dont un en dégradé, et bleu. Les plans se superposent et les lignes courbes semblent s'enchevêtrer et créer une perspective/profondeur du paysage, évoquant ainsi l'étalement du territoire.



La séparation et le lien des deux parties du village, haut et bas, sont figurés par la composition du nom et par l'espace de pleine lumière en blanc. Le village lui-même est symbolisé par l'apostrophe inversée en rouge (le clocher de l'église) et le point du i minuscule (carré/maison). Un petit détail qui joue son rôle et qui prend toute son importance puisque la symbolisation du village ici est renforcée visuellement avec le rouge et le graphisme léger en petite taille. Cette ponctuation réveille l'ensemble des couleurs et contraste avec les quatre plans de fond et avec la taille des lettres. Ce code visuel se situe entre les deux parties de Notre-Dame de l'Isle, haut et bas, où le i minuscule s'en trouve agrandi. Ainsi l'île et le village marque une belle part visuelle identifiable au territoire.

L'intégrité du logo, signe de performance, est maintenue par rapport à son esthétique car si on l'imagine imprimé sur un support mou (bâche, t-shirt, bannière etc.) son visuel joue avec la structure du support : le jeu des lignes courbes redouble en mouvement sans en déformer l'image de départ y intégrant le vent... Ainsi, la forme du produit ne déforme pas son image mais joue avec. Le logo retourné ne dit pas le contraire de ce qu'il présente : le jaune des champs devient soleil, le bleu du ciel devient l'eau. Son intention ne disparaît pas, inversé en le regardant dans un miroir, il reste mémorable et reconnaissable dans sa structure et ses symboles.

La stylisation des éléments graphiques pose les codes visuels du logo en vue de mieux communiquer avec ses partenaires, ses habitants, en vue de se faire identifier et exister dans un paysage plus vaste. Unique, il ne se confond pas avec celui d'un autre village. Il symbolise les caractéristiques de notre paysage à Notre-Dame de l'Isle, derrière lui, l'imaginaire du territoire prend institution, à l'échelle du village, c'est rien moins que le contenu d'une marque territoriale qui est donné à voir.

Muriel Baumgartner

Le mot de la commission travaux

Rénovation de la rue Mauger

Tout d'abord la Commission Travaux vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et profite de l'occasion, non pas pour vous rappeler les divers travaux réalisés en 2016 qui sont encore dans vos mémoires (Ecole, Arrêt de bus, marquage du plateau sportif, enfouissement réseau rue de l'Eglise etc...) mais pour vous faire le point sur l'avancement des travaux de la Rue Mauger.



L'enfouissement et le raccordement électrique ont été terminés dans les délais. Mais l'achèvement tarde. Orange, en charge des raccordements de Télécommunication nous indique que les câblages seront terminés pour le 13 février. Dès la fin de leur intervention, les poteaux et supports seront retirés ce qui permettra à l'entreprise Colas de terminer les travaux de voirie.

Encore un point, vous avez été nombreux à nous interroger sur les dysfonctionnements de l'éclairage public fin décembre.

Ils résultaient des câblages et de la nécessité de rajouter un boîtier de raccordement. Nous vous rassurons, les branchements ont été assurés par ENEDIS (Ex ERDF) sur un compteur parallèle. Cela n'a pas pesé sur la consommation du village et par voie de conséquence sur les charges communales.

Pour 2017, les chantiers ne manqueront pas. Le début d'année sera marqué par l'achèvement de la rue Mauger et de ses plantations.

L'enfouissement du réseau se poursuivra sur notre commune. Nous ne connaissons pas à ce jour la programmation de la Route des Andelys, mais nous l'espérons pour la fin du premier semestre afin de perturber le moins possible les transports scolaires.

L'école sera aussi en chantier durant les vacances de printemps ou d'été pour :

- La mise aux normes des accès (ADAPT),
- Le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal (école de musique) pour des économies d'énergie
- La démolition du préfabriqué.

Dans les prochains jours sera lancé un appel d'offre pour l'implantation de la vidéo protection dans le cadre de la surveillance des axes de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) de seconde vague (Vernon-Les Andelys-Gaillon)

Voilà pour l'essentiel. Nous détaillerons ces travaux et continuerons à vous informer tout au long de cette année.

Les agents communaux, les membres de la commission travaux et toutes les bonnes volontés seront encore réunis en cette année 2017 pour maintenir, entretenir et embellir notre commune.

Une belle année à tous."

Thierry Lepré,
maire-adjoint en charge des travaux

Assainissement des eaux usées

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et codifiée à l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales a créé les SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Ainsi les SPANC devaient répertorier et contrôler l'ensemble des fosses septiques toutes eaux et autre dispositif au plus tard le 31 décembre 2012. Pour notre commune, l'ex-CCAIE a pris cette compétence et a procédé aux diagnostics (2008) de toutes les installations avant cette échéance. Votre équipement a donc fait l'objet d'un classement de A à E en fonction de son état. Par la suite le SPANC devra contrôler les installations avec une périodicité de 10 ans maximum.

Dorénavant, c'est S.N.A. (Seine Normandie Agglomération) qui a repris la compétence et assurera la gestion de ce service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Le SPANC est financé directement par les usagers via une redevance sur votre facture d'eau. Son montant est arrêté par la collectivité compétente à savoir SNA.

Le SPANC a trois rôles principaux :

- Informer les usagers sur les réglementations en vigueur.
- Contrôler l'existence des installations d'assainissement, leur conformité en fonction de la réglementation en vigueur, leur entretien et leur bon fonctionnement,
- Valider les études présentées pour les futures réalisations de dispositifs d'assainissement et contrôler le bon déroulement de leur exécution.

L'action du SPANC est donc applicable sur l'existant comme sur la construction de nouveaux dispositifs d'Assainissement Non Collectif, que ce soit pour des habitations existantes ou des futures constructions neuves.

Le SPANC a élargi son domaine de compétence en proposant l'entretien, la vidange et le curage des dispositifs (voir le site internet de la commune).

Pour le neuf, l'avis du SPANC sur le projet doit être joint à la demande du Permis de Construire. Lors de la réalisation de nouveaux dispositifs (rénovation ou réalisation d'installations neuves), le technicien du SPANC fait une visite sur site du dispositif avant le remblaiement de celui-ci afin de vérifier sa bonne réalisation.

Chaque année un programme de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage du SPANC est élaboré en fonction des demandes. Priorité est donnée aux installations défectueuses les plus mal classées.

Un guide est disponible pour vous accompagner et notamment sur les financements des réhabilitations. Sachez que les aides financières peuvent contribuer de manière significative au financement des travaux.

Concours des villages fleuris



Suite à la visite du Jury départemental des villes et villages fleuris le 24 juin dernier, notre village a obtenu le « prix de l'encouragement » d'une valeur de 300 euros.



Ce prix récompense les efforts produits par la municipalité, mais aussi par les particuliers, pour le fleurissement de la commune.

C'est ainsi que notre village a été pour la troisième année consécutive primé au concours départemental des villes et villages fleuris. Soyez tous remerciés pour vos contributions : ne doutons pas que nous obtiendrons en 2017 la première fleur au niveau régional !

Cérémonie du souvenir



Le 11 novembre est un temps fort de la vie de notre commune.

Comme chaque année, la population a marché en cortège de la mairie au cimetière pour rendre les honneurs aux islois morts pour la France.

La Marseillaise, chantée par les enfants a suivi la lecture de deux lettres de poilus, témoignant du vécu des soldats de la Grande Guerre (voir ci-après). La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel vin d'honneur servi dans la cour de la mairie.



Verdun, le 7 septembre 1917,

Chère Lucie,

Je t'écris pour te donner de mes nouvelles.

Hier soir, vers 19h, mes camarades et moi commençons la soupe ; il n'y en avait pas assez pour tout le monde, alors on a partagé nos parts qui étaient déjà maigrelettes. A ce moment-là, nous avons été appelés à faire un assaut dans la tranchée des Boches. J'ai commencé à courir et à tirer sur les Allemands. Quelques minutes plus tard, j'étais à terre. Ma jambe était ouverte, une mare de sang tapissait le sol. La fin des coups de feu était proche. Les infirmières sont venues me chercher. Surtout, ne t'in-

quiète pas, je suis légèrement blessé à la jambe. Je suis heureux de t'écrire. Ces temps-ci, le courrier se fait rare à cause du manque de facteurs. Les docteurs ont dit que ma jambe se rétablirait très vite. Je te demande pardon de ne pas être à tes côtés dans des moments aussi durs et que tu doives élever nos enfants seule. Je suis désolé. Bonne nuit ma petite Lucie.

Soldat Charles G.

P.S. : Embrasse Charles, Alphonse, Léonine et Georges de ma part. Et surtout ne t'inquiète pas pour moi.

Verdun, le 18 octobre 1917,

Ma très chère Louise,

J'ai quitté les tranchées hier au soir vers 23h, maintenant je suis au chaud et au sec à l'hôpital, j'ai à peu près ce qu'il faut pour manger.

Hier, vers 19h, on a reçu l'ordre de lancer une offensive sur la tranchée ennemie à un peu plus d'un kilomètre. Pour arriver là-bas, c'est le parcours du combattant, il faut éviter les obus, les balles allemandes et les barbelés. Lorsqu'on avance, il n'y a plus de peur, plus d'amour, plus de sens, plus rien. On doit courir, tirer et avancer. Les cadavres tombent, criant de douleur. C'est tellement difficile de penser à tout que l'on peut laisser passer quelque chose, c'est ce qui m'est arrivé.

A cent mètres environ de la tranchée Boche, un obus éclata à une dizaine de mètres de moi et un éclat vint s'ancrer dans ma cuisse gauche, je poussai un grand cri de douleur et tombai sur le sol. Plus tard, les médecins et infirmiers vinrent me chercher pour m'emmener à l'hôpital, aménagé dans une ancienne église bombardée. L'hôpital est surchargé, il y a vingt blessés pour un médecin. On m'a allongé sur un lit, et depuis j'attends les soins.

Embrasse tendrement les gosses et je t'embrasse.

Soldat Charles G., brigadier, 58^e régiment.

P.S. : J'ai reçu ton colis ce matin, cela m'a fait plaisir, surtout le pâté et la viande. Si tu peux m'en refaire, j'y goûterai avec plaisir.

Autour du livre

Bibliothèque



Barthélemy d'Eyck (1444-1469), Triptyque de l'annonciation, détail, Rijksmuseum, Amsterdam.

Toute l'équipe de la bibliothèque de Notre-Dame de l'Isle vous souhaite une bonne et heureuse année 2017, ponctuée d'agréables moments de lecture et de découvertes littéraires.

LA BIBLIOTHEQUE EN QUELQUES CHIFFRES

2016 a fermé ses portes sur le bilan suivant :

- Nous sommes 8 bénévoles à votre disposition.
- 5 de ces bénévoles ont pu bénéficier de 17 jours de formation auprès de la MDE (Médiathèque Départementale d'Evreux).
- Nous avons enregistré 82 lecteurs dont la moitié sont des jeunes de moins de 14 ans.
- Plus de 1.400 ouvrages ont été empruntés
- Nous avons acheté 160 livres tout public, dont de très bonnes occasions pour les jeunes.
- Nous avons intégré 280 dons.
- Nous disposons d'un fonds de près de 4.300 ouvrages dont 1.600 appartiennent à la MDE (Médiathèque Départementale d'Evreux) et font l'objet d'un renouvellement partiel 2 fois par an. Ce fonds s'attache à recouvrir tous les genres littéraires.

Si vous ne fréquentez pas encore la bibliothèque, peut-être aurez-vous envie cette année de pousser la porte de nos locaux. Nous serons heureux de vous y accueillir !

HORAIRE D'OUVERTURE :

Située au rez-de-chaussée de la mairie
La bibliothèque est ouverte chaque **vendredi de 15h00 à 19h00.**

Vous pouvez aussi nous contacter par email :

biblio@notre-dame-de-lisle.fr

A bientôt d'avoir le plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer.

**La responsable de la bibliothèque
Agnès Guillemard**

Salon du livre



Le 25 juin prochain, les berges de la Seine se pareront de nouveau d'une multitude de petits barnums qui accueilleront la deuxième édition du salon Notre-Dame de Lire.

L'équipe des bénévoles est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour organiser l'événement. Quelques auteurs présents lors de la précédente édition nous font le plaisir de revenir.



En plus de ceux-ci, une multitude de surprises attendra les visiteurs. Au programme, animations pour les enfants, cafés littéraires, lectures publiques et toujours les sourires des écrivains venus dédicacer leurs ouvrages.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, ou apporter votre aide financière ou matérielle aux organisateurs, vous pouvez nous contacter au 06.12.48.68.78.

Vous pouvez suivre les préparatifs du salon en vous rendant sur la page Facebook de l'événement même si vous n'avez pas de compte sur ce réseau social ! Tapez simplement « Salon du livre Notre-Dame de Lire » dans la barre de recherche de votre navigateur !

Fêtes de fin d'année

Un repas africain

Le 19 novembre dernier, la cinquantaine de privilégiés qui avaient retenu leur place ont été complètement dépayés !



En effet, la salle du clos Galy s'était parée d'une magnifique décoration sur le thème de l'Afrique. Au programme de cette soirée, organisée par l'AISLC et l'association Cinénum, un film documentaire étonnant sur de jeunes étudiants qui



essaient par tous les moyens d'obtenir le baccalauréat congolais.

La projection a été suivie d'un succulent repas concocté par une équipe de cuisinières africaines.



Au cours de la soirée, les convives ravis ont également pu entendre un ensemble de musiciens et de chanteurs arrivés tout droit du Bénin.



Le spectacle de Noël



Le 19 décembre dernier a eu lieu le spectacle de Noël destiné aux enfants de la commune. Cette année encore, c'est la compagnie de « l'Astragale » qui est venue ravir petits et grands. Après un spectacle riche en couleurs et en émotions, les enfants ont accueilli le Père Noël avant de se retrouver autour d'un goûter offert par le Comité des fêtes.

Pour les quelques familles qui n'ont pas pu assister à l'événement, les jouets ont été rapportés et conservés en mairie où ils attendent leurs petits propriétaires. Merci de venir les chercher le plus rapidement possible. Les jouets, qui n'auraient pas été récupérés avant le 1^{er} mars, seront remis à des associations caritatives.

Joies et peines

Ont vu le jour :

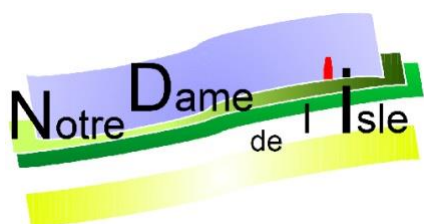
- Le 18 juin : Lubin UGHETTO
- Le 27 juin : Lucas DUVAL
- Le 10 juillet : Eliah-Kim MATTIAZZI
- Le 26 août : Antoine TOURON
- Le 24 septembre : Gaspard BERNARD
- Le 28 septembre : Sohan BENZERGA

Nous ont quittés :

- Le 17 janvier : M. Georges MORIN
- Le 12 avril : Mme Lydie ROUAULT-KERANFORN
- Le 26 avril : M. Henri POLINE
- Le 14 septembre : M. Claude THIOT
- Le 12 octobre : Mme Nathalie FLORC'H
- Le 30 décembre : M. René COCU

Programme des festivités

Repas des anciens



Le traditionnel repas des anciens se tiendra
le dimanche 12 mars 2017
à la salle du Clos Galy.
Rendez-vous à 12h.

Comité des fêtes



Le Comité des fêtes vous adresse tous ses vœux pour 2017 et vous annonce la tenue de sa prochaine assemblée générale

le vendredi 3 mars 2017
à 20h30
en mairie

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Bilan de l'année 2016
2. Election du Nouveau bureau du comité des fêtes pour 3 ans
3. Programme des manifestations pour l'année 2017-18

Si vous avez des idées et/ou que vous voulez participer à les mettre en place, vous serez les bienvenus.

A soumettre à votre réflexion : concours de pêche ; ball-trap ; rallye vélo ou solex ; brocante à Pressagny le val ; soirée déguisé ; fête de la musique ; Téléthon ; soirée spectacle en bus ; pêche en mer, etc.

Venez nombreux !

En espérant que le beau temps soit là pour nos manifestations d'été.

À noter dans vos agendas

A ce jour, le programme des actions du Comité des fêtes pour 2017 est le suivant. Il est susceptible de modifications : surveillez vos boîtes à lettres !

- | | |
|---------------------------------|---|
| Dimanche 02 avril 2017 | Sortie pour les aînés |
| Samedi 10 juin 2017 | Montage de la tente en bord de Seine (à partir de 7h 30 à la chapelle de Pressagny-le-val) |
| Dimanche 11 juin 2017 | Rallye pédestre |
| Samedi 17 juin 2017 | Montage du bar et des accessoires (le matin) |
| Vendredi 23 juin 2017 | Feu de la Saint Jean |
| Samedi 1 juillet 2017 | Préparation des foires à tout (panneaux de circulation – parking – barbecue – paillasse - traçage) |
| Dimanche 2 juillet 2017 | Foire à tout |
| Dimanche 9 juillet 2017 | Foire à tout |
| Vendredi 14 juillet 2017 | Repas champêtre (à partir de 12h30) |
| Samedi 15 juillet 2017 | Démontage |
| Samedi 9 septembre 2017 | Rebond |
| Samedi 07 octobre 2017 | Moules frites |
| Samedi 18 novembre 2017 | Couscous |
| Samedi 20 janvier 2018 | Choucroute |
| Dimanche 18 février 2018 | Loto |

A noter que la manifestation initialement prévue le 19 février 2017 est annulée.

Merci de votre aide à tous et à bientôt !

Le président du Comité des fêtes
Luc Potin

Vie pratique - réglementation

Vous envisagez de rénover votre maison ? Construire ? Changer votre chaudière ? Investir dans les énergies renouvelables ? Ou simplement faire des économies grâce à des gestes économes ?

Vous hésitez sur le choix d'un prestataire ? d'une étude ? d'une solution ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), association loi 1901, soutenue par la Région Haute-Normandie, le département de l'Eure et l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vous conseille et vous accompagne dans vos tous projets.

Contactez Loïc Gaudoin, conseiller Info-énergie au 02.32.59.25.70

ou rendez vous dans votre agence locale :

20, rue du Maréchal Foch

27400 Louviers

Email : eie@alec27.fr / Site : www.alec27.fr



Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.



**Ceux-ci sont autorisés
du 15 octobre au 15 mars
uniquement.**

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

Elagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.



DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Horaire d'hiver depuis le 1er octobre




**DÉCHÈTERIE
D'AUBEVOYE**
3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys	ARTISANS	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59	Gîte Charmoye, <i>Gîte de France n° 919</i> Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
ECOLES	Assistantes maternelles	A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52	SANTÉ / BIEN ÊTRE
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	Turgis Isabelle 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	SERVICES D'URGENCE
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	ASSOCIATIONS	CREADESIGN27 - Agencement Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 EDF : 0810 33 30 27
 Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Sébastien Lecornu	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92.	Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61	SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69.
SERVICES DE L'ETAT	Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45	Gaoudi - Peinture 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09	MENTIONS LEGALES
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.	AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03.78	Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)
	Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.	Méheust Reynald Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94	Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille
	Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68	Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73.	Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Pascale Billard ; Thibaut Beauté. Agnès Guillemard Thierry Lepré
	Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91.	Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse
	Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	RVS Desmousseaux Bruno Vente de remorques Tel : 02.32.53.75.40 Fax : 02.79.04.00.11 www.remorques-val-de-seine.fr	Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.
	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.	M. JEGADO Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys 27940 Notre Dame de l'Isle Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/	
	GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	INDUSTRIE	